

# **PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO**

## **CONSEIL DU PFBC**

### **Troisième réunion**

**Douala, Cameroun, 24 octobre 2017**

## **C O M P T E - R E N D U**

**Président :** Le Facilitateur UE du PFBC, M. Anders Henriksson,  
assisté par le Facilitateur Adjoint du PFBC, M. Maxime Nzita

Les notes ont été prises par l'équipe de la Facilitation UE du PFBC.

### **Représentation des Collèges du PFBC :**

Pour le Collège des partenaires régionaux du PFBC:

**COMIFAC :** S.E. Jean-Baptiste Habyalimana, Ambassadeur du Rwanda en République du Congo et des pays de la CEMAC, représentant la Présidence en Exercice de la COMIFAC

M. Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

**CEEAC :** Mme Thérèse Chantal Mfoula, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC, Département Intégration Physique, Economique et Monétaire (DIPEM) de la CEEAC

Pour le Collège de la société civile du PFBC:

**ACRN :** M. Maixent Fortunin Agnimbat Emeka, Coordonnateur Régional, Réseau africain des droits des communautés (ACRN)

**CEFDHAC :** Mme Dancille Mukakamari, Secrétaire Général REFADD

Pour le Collège des ONG internationales du PFBC:

**AWF :** M. Hugues Akpona, Directeur AWF - RDC

**WWF :** M. Marc Languy, Directeur Régional WWF - Afrique centrale

Pour le Collège du secteur privé du PFBC:

**ATIBT :** Mme Jacqueline Lardit Vandepol, Représentante ATIBT Afrique Centrale et Coordinatrice du Projet FLEGT

Pour le Collège des bailleurs de fonds du PFBC:

États-Unis : M. Dirck Byler, Directeur Afrique, USFWS

UE : Mme Chantal Marijnissen, Chef d'Unité pour l'Environnement, Ressources naturelles, Eau, Direction Générale pour la Coopération internationale et le Développement, Commission européenne

Pour le Collège des institutions de formation et de recherche du PFBC:

CIRAD: M. Denis Depommier, Directeur régional, CIRAD

UCLA : Dr Virginia Zaunbrecher, Directeur adjointe, Center for Tropical Research, UCLA et Représentante du ACCBFP

Pour le Collège des multilatéraux du PFBC:

FAO: Mme Sandra Ratiarison, Conseillère des Forêts, FAO

UNE : Dr André Kamdem, Expert, ONU Environnement et Mme Leila Maziz, UNESCO World Heritage Centre

## **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

La réunion a été ouverte par le Président, M. Anders Henriksson, Facilitateur de l'UE du PFBC. Il s'est déclaré ravi de la participation des représentants de tous les collèges au Conseil. Cette mobilisation constitue un signe clair de l'engagement continu de tous les partenaires pour faire réussir la réforme de gouvernance du PFBC.

Au nom de tous les partenaires du PFBC participant à la 17<sup>ème</sup> RdP, le Président a exprimé ses sincères remerciements aux autorités camerounaises pour leur accueil chaleureux des partenaires du PFBC.

L'ordre du jour a été adopté sans changements.

## **2. Rapport sur les activités et les perspectives de la Facilitation de l'UE du PFBC**

*Président*

Le Président fait part aux membres du Conseil des activités qui ont été conduites par la Facilitation depuis la seconde réunion du Conseil du PFBC tenue à Libreville en mai 2017.

Ces activités ont suivi les pistes agréées lors de cette réunion du Conseil pour la préparation de la 17<sup>ème</sup> RdP.

Les objectifs de la Facilitation de l'UE pour cette RdP sont les suivantes :

- de consolider et utiliser le potentiel des nouvelles structures de coopération du PFBC, à savoir les Collèges et le Conseil, pour mener un dialogue structuré et orienté vers les résultats à travers un partenariat en croissance ;
- d'adopter la liste des priorités à moyen terme du PFBC pour la période 2018-2022 ;

- d'introduire, à titre expérimental, un système de priorités annuelles du PFBC ;
- de mettre en place un mode de travail adapté au sein des streams thématiques :
  - En réduisant le nombre de 5 à 3 ;
  - En assurant la participation transversale du collège du secteur privé et du collège académique et recherche à chacun des 3 streams ;
  - En s'assurant que ces streams aboutissent à un nombre limité de recommandations réalistes en termes de mise en œuvre et de suivi.

Le Président a également noté que des développements encourageants ont continué à être enregistrés, après la seconde réunion du Conseil du PFBC, dans le renforcement du dialogue entre la COMIFAC et la CEEAC et dans l'ébauche d'une meilleure coordination entre les deux institutions. Il a aussi noté des autres évolutions importantes sur les perspectives des forêts du Bassin du Congo, notamment l'évolution du processus initié par la Déclaration de Marrakech. Il a invité les représentants de deux organisations régionales d'informer le Conseil des développements les plus récents en la matière.

Le Président a ensuite abordé la question de la fin de la Facilitation européenne et des perspectives pour la prochaine Facilitation du PFBC. La Facilitation européenne prendra fin le 31 décembre 2017. La présente réunion du Conseil et la RdP en cours constituent donc les dernières réunions sous la présidence de la Facilitation de l'UE.

L'UE s'est fortement investie dans la facilitation du PFBC, avec la réforme de la gouvernance du Partenariat axée sur les résultats comme priorité principale. La Facilitation européenne est d'avis que la structure de gouvernance mise en place au cours des deux années écoulées, ainsi que le travail de concertation conjoint pour l'identification de priorités claires du Partenariat, ont permis d'avancer de façon décisive dans cette direction. Cela étant dit, beaucoup reste à faire pour enrichir le dialogue structuré, pour poursuivre les priorités identifiées et pour obtenir des résultats concrets et consistants en faveur du PFBC et de son efficacité.

Après cet investissement dans le renforcement du Partenariat, la Facilitation européenne formule l'espoir que son mandat soit repris de manière constructive et crédible sans délais. C'est la raison pour laquelle elle a depuis le début de 2017 mené des échanges avec les partenaires les plus susceptibles de reprendre la facilitation, mais ces échanges n'ont pas abouti à ce jour.

Le Collège des bailleurs de fonds, qui s'est réuni dans la matinée du 24 octobre 2017, a discuté de la question du renouvellement de la facilitation du PFBC. A la suite de ces échanges, le Collège des bailleurs :

- a pris bonne note du fait que la Facilitation européenne se terminera, comme annoncé dès 2015, à la fin de 2017 ;
- a apprécié la confirmation que l'UE restera un membre du PFBC très engagé et active ;
- a salué les résultats obtenus par la Facilitation européenne
- a particulièrement souligné l'importance de la réforme des structures de coopération du PFBC initiée et réussie pendant le mandat de la Facilitation européenne. Cette réforme facilitera indiscutablement la tâche de la prochaine facilitation ;

- a noté que plusieurs de ces membres ont fait part de leur disposition de soutenir la prochaine facilitation, y inclus financièrement ;
- est convenu de continuer ses consultations afin de trouver une solution constructive et efficace à la question de la prochaine facilitation du PFBC pour assurer une bonne transition quand la Facilitation européenne arrivera à son terme en fin du 2017.

### *College des multilatéraux*

Au nom du Collège des multilatéraux, M. André Kamdem a demandé si le Président pouvait donner davantage de précisions sur les discussions qui avaient eu lieu en matinée au sein du collège des bailleurs, notamment par rapport aux partenaires les plus susceptibles de reprendre la facilitation. Il a également demandé si de nouveaux modèles de facilitation avaient été discutés, par exemple l'option de bailleurs qui financeraient des entités ou des parties intéressées par la reprise de la facilitation du PFBC.

En réponse à ces questions, le Président a informé les membres du Conseil que les discussions au sein du Collège des bailleurs avaient surtout porté sur l'expérience et les leçons d'expérience de la Facilitation européenne. Les membres du Collège des bailleurs ont notamment discuté de comment la réforme des structures de coopération du PFBC initiées par la Facilitation européenne facilitera la fonction de la facilitation du partenariat à l'avenir. La mise en place du Conseil, plus particulièrement, permet dès à présent de multiplier les points d'appuis sur lesquels la facilitation peut articuler son pilotage du Partenariat, en allégeant d'autant sa charge de travail.

### *Collège régional*

Madame le Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC s'est jointe au Président pour exprimer ses sincères remerciements au Gouvernement du Cameroun pour son chaleureux accueil aux partenaires du PFBC. Au nom du Secrétaire Général, elle adresse par ailleurs ses sincères félicitations au Facilitateur et à son équipe pour l'organisation du 3<sup>ème</sup> Conseil et de la 17<sup>ème</sup> RdP du PFBC.

Madame le SGA évoque ensuite les priorités à moyen terme du PFBC qui avaient fait l'objet d'une discussion lors du Conseil du PFBC de main 2017 à Libreville. Elle indique que parmi les priorités thématiques, le SG de la CEEAC marque un intérêt plus particulier sur les quatre priorités suivantes :

- La gestion durable et la conservation des ressources forestières, notamment en luttant contre le braconnage et le trafic de faune ;
- La prise en compte de l'impact des secteurs non forestiers et des décisions relatives à l'utilisation des terres sur les forêts du Bassin du Congo ;
- La promotion du développement économique durable des communautés locales ;
- Les changements climatiques ;

Pour la CEEAC, l'intérêt sur ces quatre thématiques est notamment justifié par leur place dans la mise en œuvre de l'économie verte en Afrique centrale, qui constitue un outil approuvé par les Chefs d'Etat pour concilier la lutte contre les changements climatiques et le développement économique ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cette approche intègre également les activités de la lutte contre la criminalité dans l'exploitation des ressources naturelles en général, et les activités de la lutte anti braconnage en particulier. A ce sujet, Madame le SGA fait part aux membres du Conseil de la récente adoption en juillet 2017 par les Ministres de la CEEAC de la Déclaration de Ndjamena sur l'éco-sécurité et les conflits homme/faune. Parallèlement, une étude de faisabilité pour un programme sur l'éco-sécurité des ressources naturelles en Afrique centrale est actuellement lancée avec l'appui de l'Union européenne (financé sous le Programme Indicative Régional du 11<sup>ème</sup> FED).

Madame le SGA signale également que depuis la COP22, le Secrétariat général de la CEEAC est également de plus en plus impliqué dans la mise en œuvre de la lutte contre les changements climatiques. Elle évoque plus particulièrement les premiers résultats enregistrés dans l'opérationnalisation du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et la création et lancement de la Commission Climat du Bassin du Congo.

Madame le SGA rappelle enfin l'importance de la réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC en cours depuis 2015. Cette réforme est appelée à renforcer l'harmonie qui existe déjà dans la manière dont la CEEAC travaille avec ses institutions spécialisées comme la COMIFAC. Les résultats d'un audit devraient être disponibles avant la fin de 2017, et Madame le SGA exprime sa confiance que ces résultats permettront encore un renforcement des synergies entre les activités de la CEEAC et les actions entrepris en sein du PFBC.

Le représentant de la Présidence en Exercice de la COMIFAC, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République du Rwanda en République du Congo, remercie la Facilitation de l'UE pour le projet de restructuration de la gouvernance et les structures de coopération du Partenariat qu'elle a entamé, et se réjouit que les résultats de ce réforme peuvent déjà être constatés au niveau des discussions qui ont lieu au sein des Collèges et du Conseil. Il se déclare convaincu que la prochaine facilitation profitera de ce nouveau dynamisme structuré, permettant au Partenariat d'aboutir à des résultats de plus en plus concrets.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, M. Ndomba Ngoye, met en exergue deux points qui sont importants pour son organisation et pour les Etats membres de la COMIFAC.

En ce qui concerne les objectifs et la coopération en sein du PFBC, il est hautement souhaitable que le Partenariat permette de renforcer les capacités de coordination de la COMIFAC sur les diverses interventions des partenaires autour du Plan de Convergence de la COMIFAC. Il est également nécessaire de vulgariser le Cadre de Coopération actualisé du PFBC adopté par la 16ième RdP en Kigali en novembre 2016, afin d'en favoriser l'appropriation par l'ensemble des partenaires et des parties prenantes du secteur de la conservation et de la gestion durable en Afrique centrale.

Par ailleurs, étant donné la faible capacité actuelle des Etats du Bassin du Congo à mobiliser les financements internationaux, le PFBC et ses facilitations successives devraient accompagner les Etats, la COMIFAC et la CEEAC dans la mise en place de mécanismes compétitifs, qui les aiderait à mieux accéder aux financements internationaux des fonds climat. Parallèlement, le PFBC et ses facilitations successives devraient appuyer les efforts des Etats en vue d'élaborer des stratégies spécifiques sur les changements climatiques, qui soient efficacement articulées aux politiques nationales de développement.

### **3. Priorités annuelles du PFBC**

#### *Président*

Le Président rappelle que, lors de la seconde réunion du Conseil du PFBC à Libreville, il a été décidé que la Facilitation de l'UE soumettrait, lors de la suivante réunion du Conseil, une note conceptuelle sur l'introduction d'un système des priorités annuelles du PFBC, y inclue une proposition de deux priorités annuelles qui seraient poursuivies à titre expérimental, sous l'égide du PFBC, au cours de l'année 2018. En cas d'approbation lors de la présente réunion du Conseil, l'objectif visé serait de voir l'introduction d'un tel système, à titre expérimental, et les deux priorités annuelles pilotes, adoptées lors de la Plénière du PFBC prévue le vendredi 27 octobre.

Le Président rappelle que la logique poursuivie est de favoriser la continuité des activités conjointes des partenaires entre deux réunions annuelles successives du PFBC. Par ailleurs, en permettant d'arriver régulièrement à des résultats sous l'égide du PFBC (chaque année), le travail sur des priorités annuelles augmenterait sensiblement la visibilité du Partenariat.

Le Président explique que la note conceptuelle sur les priorités annuelles et les deux propositions pour des priorités annuelles pilotes pour 2018 seront présentés par les représentants de l'Union européenne et de la COMIFAC.

#### *Union européenne*

Madame Chantal Marijnissen, Chef d'Unité pour l'Environnement, ressources naturelles et eau à la Direction Générale pour la Coopération internationale et le Développement à la Commission européenne, informe les membres du Conseil que, sur base des 19 priorités à moyen terme du PFBC identifiées lors du réunion du Conseil à Libreville, l'UE a identifié 2 priorités annuelles sur lesquelles elle pourrait prendre le leadership pour progresser au cours de l'année 2018 sous l'égide du PFBC. Il s'agit d'une part d'une proposition de travailler conjointement sur le nexus faune/flore et sécurité des populations, qui souffrent énormément des conséquences des conflits autour des ressources naturelles, en Afrique centrale plus particulièrement, et d'autre part d'un appui à la COMIFAC via son organe technique OFAC, dont l'UE propose qu'il soit présenté plus en détail par la COMIFAC elle-même après son intervention.

Pour l'UE, le choix de la première priorité est surtout justifié parce qu'elle peut s'appuyer sur un Plan d'Action en cours de mise en œuvre sur la question. Une étude est actuellement en cours dans le cadre de ce Plan d'Action, et est en voie d'aboutir à des recommandations sur lesquelles les partenaires intéressés du PFBC pourraient choisir de travailler ensemble, en visant plus particulièrement la lutte contre le braconnage et la sécurité des populations. Après avoir donné l'exemple du cas des Virunga, Madame Marijnissen demand à M. Paul Elkan, qui est l'expert en charge de l'étude en cours dans le cadre du Plan d'Action, de compléter la présentation.

M. Elkan souligne que l'ambition de l'étude est de recommander ce qui est susceptible d'être soutenu par les partenaires en vue d'améliorer la sécurité des populations et des Etats, tout en améliorant les perspectives de conservation des ressources naturelles, plus particulièrement au sein de 6 sites d'études situés dans le Bassin du Congo. L'étude va permettre d'identifier les cas où le braconnage et le trafic des produits fauniques contribuent à l'insécurité des populations. Elle va également analyser l'impact des conflits armés sur les dynamiques de conservation, et voir comment une action renforcée sur les secondes peut contribuer à résorber les premiers. Les impacts sur la vie socio-économique des populations et la manière dont la corruption et les trafics conduisent à l'insécurité seront également pris en considération. L'étude permettra également de mettre en évidence les contributions potentiellement positives des aires protégées

pour sauvegarder et renforcer la sécurité des populations riveraines, ainsi que la manière dont la surveillance communautaire de la faune peut contribuer à accroître la sécurité des populations.

En ce qui concerne la priorité identifiée en appui à la COMIFAC via son organe technique OFAC, Madame Marijnissen passe la parole à la COMIFAC.

#### *Secrétariat Exécutif de la COMIFAC*

Monsieur Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, précise que l'objectif de cette priorité proposée serait notamment d'accompagner la COMIFAC dans la standardisation et l'harmonisation des formats de collecte des données de toutes les initiatives existantes, en s'appuyant sur l'OFAC. Il souligne à cet égard que les efforts d'opérationnalisation de l'OFAC bénéficient de l'appui de l'UE depuis 7 ans et exhorte les autres partenaires du PFBC à s'associer aux appuis de l'UE, étant donné le rôle central de l'OFAC dans les activités de suivi que la COMIFAC s'efforce de mettre en place.

Monsieur le SE COMIFAC passe la parole à Madame Florence Palla, qui coordonne les activités de l'OFAC. Madame Palla précise que la focalisation de l'attention du PFBC sur les activités de l'OFAC permettraient de rendre plus complète, et donc plus pertinente et plus utile, la base de données existante qui porte sur les projets environnementaux dans les 10 pays membres de la COMIFAC. Cette attention spécifique sur l'OFAC constituerait un bon moyen opérationnel pour que tous les partenaires du PFBC complètent régulièrement et systématiquement la base de données existant déjà. Cela permettrait également à la COMIFAC et à tous les partenaires du PFBC de faire part de leurs attentes vis-à-vis de la base de données existante (dans laquelle une centaine de projets sont encodés à ce jour), afin que celle-ci, une fois davantage complétée, puisse permettre un meilleur suivi et davantage instruire et influencer les stratégies et programmation des activités.

#### *Union européenne*

Après les présentations des deux priorités proposées, Madame Marijnissen insiste sur le fait que l'objectif poursuivi, pour chacune des priorités, est de constituer des champs d'action particuliers, où l'UE interviendra de toute façon en 2018, mais dans lesquels les partenaires du PFBC s'engageraient à collaborer davantage au cours de cette même année.

#### *Président*

Avant de donner la parole aux participants pour leurs appréciations et commentaires, le Président rappelle la dynamique que la Facilitation de l'UE propose de promouvoir via les priorités annuelles discutées. Il ne s'agit pas de sélectionner 2 des 19 priorités annuelles à moyen terme et de proposer de privilégier ces deux priorités *au détriment* des autres. Le Président rappelle que ces 19 priorités demeurent toutes couvertes par les activités de l'ensemble des partenaires du PFBC dans leur programmation et mise en œuvre régulière, et que le fait de travailler sur deux priorités annuelles n'aura aucun impact sur ce qui est déjà en cours et programmé au niveau des autres.

La proposition est de sélectionner deux priorités pour expérimenter un mode de collaboration un peu plus coordonné et continue entre partenaires du PFBC au cours de l'année 2018 et de le faire explicitement sous l'égide du PFBC, ce qui permettra notamment d'améliorer la visibilité et le "branding" du Partenariat et de renforcer la continuité d'interaction entre les partenaires sous l'égide du PFBC entre les RdPs. On fera le point à la 18ième RdP pour voir comment ce mode de collaboration un peu plus spécifique et continu sur des activités particulières donne des

résultats encourageants. Si c'est le cas, l'expérience pourra être répétée et élargie au cours des années suivantes, par exemple, par des propositions de priorités dans le domaine du changement climatique.

Le Président souligne par ailleurs qu'il serait judicieux de profiter des espaces d'échange qu'offre la 17ième RdP en cours – ainsi que des streams éventuellement – pour que des discussions se poursuivent entre techniciens des différents collèges, à l'issue de cette réunion du Conseil, afin de mieux formuler les résultats attendus dans le cadre des deux priorités identifiées et des éventuels engagements des uns et des autres pour y contribuer.

### *Appréciations et commentaires des membres du Conseil sur l'introduction d'un système des priorités annuelles à titre expérimental et sur les 2 priorités annuelles pilotes proposées*

#### *Collège du secteur privé*

Madame Jacqueline Lardit Vandepol (ATIBT) tient avant tout à signaler que la réforme des structures de coopération du PFBC commence à susciter un réel engouement dans l'implication du secteur privé, la participation à la réunion du Collège du secteur privé tenue le matin même à Douala ayant enregistré 15 participants (contre quatre l'année précédente à la 16ième RdP à Kigali).

##### Nexus Sécurité – Conservation

Le Collège du secteur privé appuie ce choix à 100%, car il est très important pour un nombre croissant de concessionnaires forestiers industriels, qui sont confrontés à des problèmes croissants d'insécurité dans leurs titres forestiers en matière de grand braconnage, impliquant parfois des armes de guerre. Par ailleurs, dans certaines zones forestières affectées par des problèmes d'insécurité, les concessions forestières participent à des maillages de sécurisation au même titre que les aires protégées : elles constituent aussi des zones dans lesquelles le droit est davantage respecté. Enfin, les perspectives de partenariat public-privé pour la lutte anti-braconnage dans et en périphérie des concessions forestières pourront faire l'objet d'une considération accrue dans le cadre de cette priorité.

##### Base de données OFAC

Il y a là-aussi un grand intérêt, notamment illustré par le fait qu'un bon nombre d'exploitants forestiers ont déjà transmis des données pour approvisionner la base de données de l'OFAC. Cependant, le collège recommande à l'OFAC de se préoccuper des natures sans doute particulière de valeur ajoutée que les différents types de partenaires pourraient attendre de la base de données. Les requêtes des exploitants forestiers ne seront sans doute pas du même ordre que celles d'un bailleur ou d'une ONG, et porteront plutôt sur la présence ou non de partenaires spécifiques (pour la lutte anti-braconnage, la recherche, l'accompagnement et le développement des populations) dans leur région d'opérations.

#### *Collège scientifique et académique*

##### Nexus Sécurité – Conservation

Dr Zaunbrecher Virginia, UCLA, souligne qu'il y a déjà beaucoup d'informations collectées sur la thématique et qu'elles devraient être valorisées dans l'étude et la formulation plus précise de la priorité (suivi des prélèvements et du trafic du pangolin par exemple). Il pourrait être intéressant de prévoir une stratégie de monitoring et évaluation des activités en matière de lutte anti-braconnage. Enfin, il est possible que des renforcements de



capacités soient à considérer, et que celles-ci doivent mobiliser des possibilités d'encadrement et de formation présentes dans le collège scientifique et académique. (l'UE signale à cet égard qu'il faudra apprécier cette demande en fonction des besoins identifiés par l'étude en cours.)

#### Base de données OFAC

Il faudrait préciser dans quelle mesure la base de données constituerait uniquement un compendium des activités des partenaires, où s'il est également prévu qu'elle constitue un support pour abriter les jeux de données brutes (ou traitées) collectées par les partenaires.

#### *Collège des multilatéraux du PFBC*

Mme Sandra Ratiarison de la FAO fait part de l'accord du son collège pour travailler sur les deux priorités proposées. L'UNESCO, l'UNDP et l'UNE collaboreront activement, mais souhaitent néanmoins formuler les remarques et suggestions suivantes :

#### Nexus Sécurité – Conservation

Parle-t-on ici de sécurité, ou plutôt de sûreté, le second étant un concept plus large? Il faut par ailleurs être attentif à la dimension sensible des questions de sécurité, où intervient souvent le champ de la souveraineté nationale. Il faut aussi être attentif à utiliser les institutions déjà existantes, même si elles sont souvent déficientes et manquent de capacités. Parallèlement, il faut s'inspirer de ce qui a déjà été testé (au niveau de TNS par exemple). Il serait aussi important de tenir compte des conventions internationales qui peuvent fournir des instruments d'appui pour la mise en œuvre de cette priorité.

#### Base de données OFAC

La base de données doit aussi être considérée comme un instrument en faveur de l'efficacité de l'aide au développement, qui est souvent trop compartimentée.

#### *Collège des ONG internationales du PFBC*

De manière générale, les membres du collège sont satisfaits de constater que les deux priorités proposés recoupent bien leurs propres priorités d'action dans le Bassin du Congo, ce qui est évidemment un élément d'appréciation favorable. Mais ils souhaitent néanmoins formuler les suggestions suivantes :

#### Nexus Sécurité – Conservation

Une des craintes est que la priorité cible trop spécifiquement la problématique des conflits armés, qui n'est pas la problématique de sécurité la plus répandue dans les forêts du Bassin du Congo. La problématique la plus répandue dans les zones forestières de ce bassin est celle des trafics et réseaux criminels plus ou moins organisés, et cette problématique requiert une réponse différente de celle des conflits armés.

Par ailleurs, il faut aussi prendre en considération l'insécurité insidieuse, plus quotidienne, dont les populations sont victimes dans leurs relations avec tous les types de pouvoir (criminels bien sûr, mais également des trafics plus ancrés dans la mauvaise gouvernance et les déviances administratives). (M. Elkan, expert de l'UE, abonde dans le même sens en affirmant qu'il faut aussi considérer la criminalité « soft », qui est davantage un problème de

corruption, de faible gouvernance et d'état de droit qui insécurise les populations en exploitant et en aggravant leur vulnérabilité socio-économique.)

Enfin il a été fait remarquer qu'il ne faudrait pas que les questions de sécurité par rapport au braconnage organisé dans la sous région viennent osculer les problèmes liés à la responsabilités même des Etats dans leurs missions de protection de la faune et du renforcement de la loi dans la lutte anti-braconnage. Donc il y a une nécessité d'associer cette dimension à la question de l'effectivité de l'application des lois et de la bonne gouvernance au niveaux des Etats protecteurs primaires des ressources.

#### Base de données OFAC

Il faut que les données collectées et construites soient pertinents et aient de la valeur ajoutée pour les décideurs politiques et économiques. Il est également important de promouvoir une rigueur de transmission de l'information par l'ensemble des acteurs, quels qu'ils soient. L'UE rajoute à cet égard que cela est valable pour tous, y compris pour les ONG, qui dénoncent les déficits d'information dans le chef des autres.

Il est essentiel de garder à l'esprit l'indispensable articulation entre les données OFAC, les priorités du PFBC, et aussi et surtout les axes opérationnels du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Plus généralement, dans le processus de mise en œuvre de la réforme des structures de coopération du PFBC, le collège recommande qu'une attention soit apportée au renforcement de l'articulation entre les streams, les priorités à moyen terme, et les priorités annuelles du PFBC, notamment en vue de renforcer les possibilités de continuité et de suivi entre les RdPs. Il pourrait être intéressant que les débats au cours des streams soient articulés aux travaux conduits dans le cadre des priorités annuelles, soit pour les initier, soit pour les conclure.

Par rapport aux suggestions ci-dessus, le Président rappelle ce qu'il a souligné avant de donner la parole aux membres du Conseil. L'articulation entre les streams, les priorités à moyen terme et les priorités annuelles devra sans nul doute être améliorée à l'avenir, mais elle ne peut l'être que par l'usage. Au stade actuel de la réforme, il est important de tester des priorités annuelles dans une perspective expérimentale. Comme déjà proposé dans les discussions, des précisions sur la formulation des priorités annuelles peuvent par exemple déjà être discutées au sein des travaux en stream dès la RdP en cours.

#### *Président*

Le Président remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur approbation globalement positive et pour les propositions d'enrichissement de la formulation des priorités annuelles. Il souligne que la priorité « Base de données OFAC » est au cœur du PFBC par rapport aux ambitions de collaboration et d'échanges d'information pour une plus grande efficacité qui sont inscrites dans les textes fondateurs du Partenariat de 2002-2003. Que cette priorité soit une des deux premières priorités annuelles mises en exergue dans le cadre de la réforme est en parfaite harmonie avec les raisons pour lesquelles le Partenariat a été mis en place à l'origine.

Il souligne également, et l'UE et la COMIFAC abondent en ce sens, qu'il serait très pertinent de mettre en place, au sein des collèges, des groupes de suivi chargés de favoriser l'encodage des données par les partenaires membres du collège, et au sein desquels des appuis ou efforts de coordination plus spécifiques avec l'OFAC pourraient être discutés.

#### **4. Conclusions et remerciements**

À l'issu des travaux du Conseil, le Président note que le Conseil est d'avis que la liste des priorités du PFBC à moyen terme est prête à être adoptée lors de la Plénière de la 17<sup>ème</sup> RdP en cours.

Le Président note aussi que les membres du Conseil sont d'accord avec l'introduction, à titre expérimental, d'un système des priorités annuelles du PFBC et que les deux priorités annuelles suivantes seront sélectionnées pour la période jusqu'à la 18<sup>ème</sup> RdP:

- Renforcement de la prise en compte de la dimension sécuritaire dans la gestion et conservation de la faune sauvage;
- Développement et valorisation d'une base de données pour le suivi de la mise en œuvre et des résultats des actions menées par les partenaires du PFBC.

Le Président note que le Conseil souhaite que la liste des priorités du PFBC en moyen terme et la décision d'introduire, à titre expérimental d'un système des priorités annuelles du PFBC, y inclus les deux priorités sélectionnées pour la période jusqu'à la 18<sup>ème</sup> RdP, soient adoptées par l'ensemble des partenaires lors de la Plénière de la 17<sup>ème</sup> RdP en cours.

Avant de conclure, le Président remercie les participants pour les travaux qu'ils viennent de mener à l'occasion de cette 3<sup>ème</sup> réunion du Conseil du PFBC et exprime le souhait qu'ils aboutissent à des résultats fructueux. L'idée de tenir les Collèges et le Conseil au cours d'une même journée est à cet égard très pertinente et favorable à plus d'efficacité.

En conclusion et étant donné qu'il s'agit de la dernière réunion du Conseil du PFBC qu'il préside personnellement dans sa capacité de Facilitateur de l'Union européenne du PFBC, Monsieur Anders Henriksson remercie les membres du Conseil et tous les participants de cette réunion pour leur confiance, contributions et collaboration au cours des deux années écoulées. Il remercie également les membres de son équipe de la Facilitation pour leur appui et leur confiance.